

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-363/SG/IAM portant mise à disposition du chef de District d'un officier de paix (Daniel Bouffier)

n° 74-363/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

27 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel Bouffier, officier de paix, 2e échelon, est pour compter du 6 janvier 1974, date de son arrivée dans le Territoire, affecté à la Portion centrale de la garde territoriale, est mis pour emploi à la disposition du chef de District de Djibouti pour l'encadrement du détachement du commissariat central dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7e L du 20 mai 1969, modifié par la délibération n° 250/7e L du 12 mai 1974. Il assurera les fonctions de commandant du corps urbain.